

**Les impacts des microcrédits sur l'autonomisation de la femme :
cas du Mali.**

Préparée et présentée par COULIBALY Korotoumou TRAORE

I. Rappel sur quelque concept

✓ **MICRO CREDIT.**

Le micro-crédit Consiste à accorder un crédit d'un faible montant avec ou sans garantie à des personnes qui ne peuvent pas faire des prêts bancaires ou à ceux qui vivent dans une situation de précarité critique. Celui-ci n'est toutefois pas une panacée, bien qu'il puisse permettre aux emprunteurs d'améliorer leur niveau de vie ou leurs ressources financières à travers les micro- entreprises.

Au Maroc, la loi le défini comme étant « tout crédit dont l'objet est de permettre à des personnes économiquement faibles de créer ou de développer leur propre activité de production ou de service en vue d'assurer leur insertion économique.

✓ **Micro finance**

La micro finance est une offre globale de financement offert aux exclus du système bancaire. Elle leur permet d'avoir accès à des appuis financiers tels que le micro-crédit en premier lieu, mais aussi la micro-épargne, la micro-assurance, le transfert d'argent... et d'autres produits répondant à leurs besoins (formations, conseils etc.).

✓ **Emancipation/autonomisation**

L' «empowerment», un terme anglais, parfois traduit par «autonomisation», exprime la prise en charge de l'individu par lui-même, de sa destinée économique, professionnelle, familiale et sociale.

✓ **Femme**

Pour les biologistes, c'est une personne, un être humain de sexe féminin et ayant le rôle de maternité

Les lois la définissent comme étant une personne de sexe féminin, y compris la fille (charte Africaine des droits de l'homme et du peuple, portant droits des femmes ou protocole de MAPOTU°

Selon la Bible et le Coran, une femme est un être humain crée par Dieu à son image, à l'instar de l'homme

Considérée comme garante des valeurs socio-culturelles autrement dit s'occuper de l'entretien des enfants et de la prise en charge alimentaire

de la famille, la femme doit travailler dur (travaux champêtre, petit commerce...) afin de subvenir aux besoins de la famille. Selon les études, la femme peut réinvestir 90% de son revenu dans la famille tandis que chez les hommes, ce taux n'atteint pas plus de 40%.

II. Evolution du Contexte :

Depuis la proclamation de la journée Internationale de la Femme à Mexico en 1975, suivie de la Décennie des Nations Unies pour la Femme (1976-1985), l'amélioration du statut de la femme et de ses conditions de vie est devenue une préoccupation importante des politiques et programmes de développement économique, social et culturel aux plans international et national. Les efforts en faveur de la participation de la femme, de l'équité, de la parité dans tous les domaines se sont multipliés (et se multiplient encore) mais souvent de façon anarchique. C'est pourquoi, l'une des tâches fondamentales de la conférence mondiale de Beijing en 1995 était la détermination des domaines prioritaires ou critiques pour l'autonomisation de la femme.

Au Mali, les analyses révèlent régulièrement que la pauvreté est essentiellement un phénomène rural et féminin. A l'évaluation du Cadre Stratégique pour la Lutte contre la Pauvreté (CSLP), première génération ou CSLP 1, les auteurs du CSCR (Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté) affirment que celui-ci a permis de réduire le niveau de la pauvreté de 68,3% en 2001 à 59,2 % en 2005. Mais, l'analyse dénote un décalage significatif entre le milieu rural (73,04%) et le milieu urbain (20,12%).

Malgré des progrès notoires enregistrés ces dernières décennies, le niveau de développement humain du Mali reste très bas (176ème place – 0,407 en 2014). La dynamique démographique (6,1 enfants par femme et un taux moyen de croissance démographique de 3,6%) traduit l'immensité des besoins à satisfaire au plan social au regard de l'ampleur de la pauvreté qui touche la population du pays et particulièrement les femmes.

La pauvreté des femmes est caractéristique de trois (3) formes de pauvreté révélées au Mali que sont : «la pauvreté des conditions de vie», « la pauvreté monétaire ou de revenu » et « la pauvreté de potentialité ».

Depuis quelques années 1980-1990, à travers le programme d'ajustement structurel (PAS) imposés par les institutions financières internationales (FMI, Banque Mondiale), les quotidiens d'activités génératrices de revenus des femmes sont la difficulté d'accès aux services sociaux de bases (eau potable, l'énergie, nourriture, santé, éducation).

Ainsi, à la suite de la création des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées (CVECA) du pays Dogon en 1986 et de Kafo-Jiginew, dans la zone cotonnière en 1987, les activités de microfinance ont pris de l'ampleur dans le courant des années 1990. De nombreuses institutions ont vu le jour sous l'impulsion de plusieurs Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et la volonté politique de l'État. Face au développement rapide du secteur, le pays a défini le cadre juridique de l'exercice des activités de microfinance et élaboré la première Stratégie Nationale assortie d'un Plan d'action en 1998.

Ainsi, depuis plus d'une décennie, la microfinance dont la principale caractéristique est le microcrédit, ne cesse de se développer. Un moyen inclusif pour atteindre le maximum de personnes à travers les femmes et les jeunes, le microcrédit ne laisse personne indifférent. Des protagonistes aux simples observateurs, les « éloges » et les « critiques » sont nombreux. Chacun y va de son appréciation du phénomène, des approches, des résultats et même des « impacts ».

Dans une société avec prédominance du système patriarcat, les micros crédits peuvent-ils émanciper ou contribuer à l'autonomisation de la femme ?

En 2009, l'ONU réaffirmait dans un rapport que la participation accrue des femmes dans le marché du travail ne peut suffire à modifier l'iniquité des rapports quotidiens. Les femmes restent sous-représentées dans l'économie informelle, où les emplois sont souvent précaires, sous-payés, et non protégés par des normes officielles.

III. Les méfaits des microcrédits :

Le grand échec de la micro-finance réside au niveau du coût extrêmement élevé des taux d'intérêt appliqués par les institutions et ce, quels que soient le produit financier et la catégorie de populations

bénéficiaires ciblées (femmes et hommes valides, communautés sédentaires ou nomades, sociétés coopératives, organisations associatives, personnes handicapées, personnes démunies, filles-mères ou autres).

IV. Le Choix du microcrédit qui aggrave la pauvreté:

Le système est devenu absurde. Plus les taux d'intérêt appliqués continuent de croître, plus ce système du microcrédit à la malienne accroît ses risques et son déficit en multipliant le nombre de client(e)s défaillant(e)s et en augmentant les frais payés aux auxiliaires de justice.

En plus des taux d'intérêt très élevés, certaines institutions de micro-finance retiennent, sur les prêts accordés, des montants à hauteur de 30% jusqu'au remboursement total, et cela quelle que soit la garantie apportée par le client, à moins que ce dernier ne soit un salarié. Dans ce cas, il est demandé au client salarié une domiciliation irrévocable de son salaire avec une retenue de 10% du prêt remboursable après remboursement. Autrement dit, pour obtenir 10000 FCFA de prêt, Mouneissa Diarra, notre paysanne de Ségou, se voit remettre seulement 7000 CFA et doit rembourser 13000 CFA. Cela fait, au lieu d'un taux d'intérêt nominal déjà insoutenable de 30%, un taux d'intérêt réel de 86%!!! La productivité insignifiante de ses activités (5%) fait que Mouneissa Diarra ne peut produire avec ces 7000 CFA que 7300,5 CFA. Elle ne peut ni vivre de ces activités, ni même rembourser le prêt. Pour échapper aux gendarmes, elle est obligée de vendre les 2 poules et la chèvre qui lui permettaient de nourrir sa famille ou de recourir à la solidarité d'un de ses parents proches. Par la pauvreté Mouneissa Diarra n'avait qu'un œil, un bras et une jambe. Le microcrédit l'aura obligée à se couper ce bras, à se couper cette jambe et à se crever cet œil. Mouneissa Diarra a tout perdu. L'huissier et le gendarme lui auront tout pris comme biens matériels et son honneur (le plus important dans la culture malienne). Et finalement elle a abandonné sa famille conjugale pour échapper à la honte.

V. Facteurs qui favorisent l'octroi des microcrédits :

La proximité, source de confusion donc de duperie, de fourberies et de détournement : les bénéficiaires (incluant des élus en charge de l'animation des organes de gestion de ces réseaux) ont très vite compris qu'ils leur est loisible de rouler facilement entre des caisses appartenant à différents réseaux. Cette situation procède du manque de fiabilité des réseaux de micro-finance tributaire du faible niveau d'équipement (surtout en matériels informatiques).

VI. Des pistes vers une solution:

Le cas des institutions de micro-finance dans la zone de l'Office du Niger (ON) est assez éloquent. Les réseaux qui y interviennent se sont livrés à une concurrence sauvage. Toutes les caisses sont unanimes sur les mêmes constats :

- le taux faible de recouvrement de crédits, clients douteux (le même épargnant peut être enregistré au niveau de deux ou trois caisses appartenant à des réseaux différents avec différents prénoms), faible épargne et autres. Ainsi il a été mise en place une centrale de risque dans la zone de l'Office du Niger (ON). Cette base de données permet de référencer l'ensemble des mauvais clients mis en partage avec les institutions de micro-finance intervenant à l'ON.

Les institutions de micro-finance, au lieu de s'organiser et de collaborer pour la mettre en place, se livrent plutôt à cette concurrence sauvage et tirent dans le dos des institutions concurrentes en croyant débaucher leurs clients. Drôle d'auto-satisfaction!

Une première piste: mettre en place une centrale de risque. Alors, faut-il revoir les critères de performance de ces institutions de micro-finance? Pendant ce temps, que font les structures publiques en charge du contrôle et de suivi des institutions de micro-finance? Pourtant, ces structures sont sous perfusion financière des bailleurs de fonds pour un travail qui n'est jamais fait ou mal fait, eu égard au constat d'échec que nous vivons actuellement.

Deuxième piste: renforcer le système d'évaluation et de mesure de la performance.

Quelle est la responsabilité de ces structures publiques qui, en toute connaissance de la réalité des chiffres d'une institution comme "Jémeni", ont approuvé ou n'ont pas empêché cette institution à construire son siège dans la capitale à des coûts de plusieurs dizaine de millions de nos francs. A qui est alors imputable le mauvais sort infligé aux braves épargnants des villes et campagnes : hommes, femmes, jeunes et vieux?

Troisième piste: situer les responsabilités (incluant celles de l'État) des contre-performances, prendre à temps des mesures conservatoires et correctrices et sanctionner les coupables. Cette crise de Jémeni est connue de toutes et tous et nous sommes dans l'attente de ce que le gouvernement va entreprendre pour défendre des pauvres citoyens (car il ne s'agit plus de les protéger) dont les droits sont lésés par une institution fantoche autorisée et promue par les structures techniques compétentes et légales.

VII. Conclusion :

- ✓ Oui, le microcrédit au Mali est devenu un moteur d'aggravation de la pauvreté. Les fautes et les fautifs sont identifiables. Les fautifs ne sont pas ceux qui sont actuellement désignés du doigt.
- ✓ Si les femmes veulent les microcrédits disparaîtront d'elles-mêmes via la solidarité féminine. Cela passe par nos actions concrètes à travers notre mode alimentaire, vestimentaire, esthétique.

Encourageons le tissu productif local!

Consommons locale!

La patrie ou la Mort nous vaincrons!

Je vous remercie.